

Séance du 28 Septembre 1962

OBJET :

EXTENSION du RESEAU
d'ALIMENTATION
en EAU POTABLE

62080

Le vingt huit Septembre mil neuf cent soixante deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Septembre 1962.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUÉ, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, MASSE, REIX, MARTEAU, GACHET, BUJARD, GALLAND, BÉTOUS.

Représentés : M. Mouchot par M. Matras
M. BERLAND par M. Fontanille

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire rappelle que la Commission des Travaux avait demandé le 11 Mai 1962 à M. VEDRINES, Dr de la CER, d'établir une étude comparative entre les deux bordereaux de prix et de transmettre cette étude à M. JOSSE pour nouvel examen.

Il s'agissait notamment de l'extension du réseau d'eau route de la Source à la limite de la Commune de Vaux

L'engagement des travaux d'extension pourrait être entrepris aux conditions les plus favorables des prix du bordereau de Royan avec 20 % de participation de la CER, plus un rabais de 5% sur les 80 % restant à charge de la ville.

M. le Maire précise que compte tenu de ces conditions et du montant du crédit disponible de 100.000 NF et inscrit au chapitre XXXVII, article 24, les travaux d'extension ci-après peuvent être réalisés :

- a/ Route de la Tremblade et route de Vaux
- b/ Ferme de Moulleron
- c/ Lieudit " St Nicolas "
- d/ La Glacière (en partie)

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé de M. le Maire

Considérant la nécessité d'alimenter en eau potable la route de la Tremblade et la route de Vaux, la Ferme de Moulleron, le lieudit " St Nicols " et une partie du chemin de La Glacière

Vu l'avis favorable des commissions des Travaux et des Finances réunies le 26 Septembre 1962

décide

d'autoriser M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec la Cie des Eaux de Royan aux conditions du bordereau de prix annexé au marché relatif aux travaux d'extension 4ème tranche, avec participation de 20 % de la C.E.R. plus un rabais de 5% sur les 80 % restant à la charge de la ville dans la limite d'un montant de 100.000 NF.

que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 1962 et provenant de la surtaxe de 9 frs par m³ d'eau (chapitre XXXVI art. 24)

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 16 FEV 1963

Le Sous-Prefet,

